

vous propose une journée de formation et de réflexion sur le thème :

Le droit à l'information des élu-e-s et des citoyen-nes

Le samedi 13 février 2016 de 9h30 à 17h30

**À la Maison de Quartier
 14, rue Elisée Reclus
 94550 Chevilly-Larue**

Accès :
 Tramway T7 - arrêt Auguste Perret
 Trans-Val-de-Marne (TVM) - arrêt Porte de Thiais
 Par la route : RD7 - parking avenue de Stalingrad
 (face cimetière parisien de Thiais)

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation, les frais de formation de l'élue constituant **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère, au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de Formation et Citoyenneté.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement des dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si Formation & Citoyenneté n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Le coût de cette prestation sera facturé par Formation et Citoyenneté sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Tarifs pour la journée :

Elu-e-s et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :

| | |
|---------------------------|-------|
| - moins de 1000 habitants | 200 € |
| - de 1000 à 5000 | 250 € |
| - de 5000 à 10000 | 300 € |
| - de 10000 à 30000 | 400 € |
| - de 30000 à 50000 | 500 € |
| - de 50000 à 75000 | 600 € |
| - de 75000 à 100000 | 700 € |
| - plus de 100000 | 800 € |

Conseillers Départementaux et Régionaux 900 €

Les tarifs comprennent les frais de formation, de dîner et de déjeuner. L'hébergement est à la charge des intéressés qui pourront se faire rembourser par leur collectivité.

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)

Le droit à l'information des élu-e-s et des citoyen-nes

Le samedi 13 février 2016 de 9h30 à 17h30

à la Maison de Quartier 14, rue Elisée Reclus - 94550 Chevilly-Larue

Bulletin à renvoyer par courrier ou par télécopie au 01 43 79 32 09

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94)

Nom : _____ Conseil départemental : _____ Signature du candidat à la formation

Prénom : _____ Conseil régional : _____

Adresse : _____ Collectivité territoriale : _____

Téléphone : _____ Commune de : _____

Code Postal : _____ Nbre d'hab. _____

Ville : _____ (pour les élus communaux) : _____

Email : _____ Signature du responsable _____

Fonction élective : _____ avec cachet

CACHET

Le droit à l'information des élu-e-s et des citoyen-nes

Le samedi 13 février (matin)

09h00 **Accueil des participant-e-s**

09h30 **Retour sur expérience municipale après 2 ans de mandat.**
à
11h00

Pause

11h15 **Échanges avec et entre les participants.**
à
12h30

12h45 Déjeuner

Le samedi 13 février (après-midi)

14h00 **Moyens réglementaires existants en fonction de l'évolution des lois, dont la loi Nôtre.**
à
15h15

Pause

15h30 **Pistes et moyens pour faire reconnaître ses droits.**
à
17h00

17h00 **Bilan de la journée de formation.**

17h30 Fin de la formation

Intervenant :

Raymond Avrillier, chercheur en sciences sociales à la retraite, formateur, maire adjoint honoraire de Grenoble.



formation
Citoyenneté

Formation et Citoyenneté

21 ter, rue Voltaire

75011 PARIS